

▪ Devillard introduit un nouveau système de facturation :

Chers clients, les traditionnels BVR sont désormais remplacés par un QR-code*.



Plus simple

Les paiements sont transférés sans erreur et de manière fiable.



Plus rapide

Les factures sont reçues par voie numérique et sont payées en quelques clics seulement.



Moins de papier

Grâce à la facturation numérique, la consommation de papier est nettement réduite.

**PostFinance a fixé la date de retrait des bulletins de versement rouges (BV) et orange (BVR) au 30 septembre 2022.*

▪ 3 manières de recevoir et régler vos factures :



Recevez votre facture papier par la poste et scannez le **QR-code**.



Recevez votre facture électronique par e-mail et scannez le **QR-code**.

eBill

Inscrivez-vous sur la plateforme **e-bill.ch** pour accéder à vos informations de paiement.



Régalez depuis votre e-banking.

▪ Comment opter pour la facture électronique ou pour e-Bill ?

- En nous contactant à l'adresse finance@devillard.ch ou par téléphone pour recevoir vos factures par e-mail.
- En faisant la demande directement depuis votre e-banking.
(Choisir notre entreprise dans la liste des fournisseurs inscrits pour e-bill)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter !

finance@devillard.ch
T. 0848 912 912
F. 0848 914 914

devillard.ch



GED · COPIEURS · IT

devillard